

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 5 du mois de juillet à 19 Heures 30 le conseil municipal de la commune de NOVILLARS s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BELUCHE Maire.

**PRESENTS** : BELUCHE Philippe Maire, BOURDAIS Bernard, LOUIS Bernard, CAMELOT Dat, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, STEGRE Michel, TISSOT Thierry  
-Mmes MARTINEZ Delphine, GUEVELOU Cindy, HERNANDEZ Aurore, ROUSSY Nelly

**EXCUSES** : BITSCHENE Christine donne procuration à HERNANDEZ Aurore *Préfecture du Doubs*  
THIMONIER Frédérique

**ABSENTS** : PIGUENET Angela, VILLAIN Sylvie

Reçu le 11 JUL. 2016



*Contrôle de légalité*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Monsieur Alain HERMANN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 » et notamment son article 41, de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, de limiter la pollution lumineuse pour préserver la faune et la flore,

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur les modifications horaires d'éclairage public :

A compter du 1<sup>er</sup> août 2016 l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal du lundi au dimanche de 23 heures à 5 heures du matin.

En 2017, extinction des lumières toute l'année toujours de 23 heures à 5 heures du matin sauf juin, juillet, août extinction totale.

La Départementale D683 restera éclairée, en revanche la RD 453 (route qui mène de l'ancienne boulangerie à l'hôpital) sera éteinte totalement.

  
NOVILLARS le 6 juillet 2016  
Le Maire, Philippe BELUCHE

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 6 juillet 2016, la convocation du conseil municipal a été faite le 29 juin 2016 et le nombre de conseillers en exercice est de 16 (seize)